

SEANCE DU 26 MAI 2014

Convocation a été adressée le 17 mai 2014 par écrit à chacun des Conseillers Municipaux pour la réunion qui se tiendra le 26 mai 2014 à vingt heures trente dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

Délibération concernant une partie de la montée vers la salle des fêtes appartenant au domaine public pour la passer dans le domaine privé de la commune afin de réaliser l'extension du préau.

Délibération concernant la parcelle 127 section AA appartenant au domaine privée de la commune pour la passer dans le domaine public.

Travaux 2014 : Voirie

Projet appartements municipaux

Délibération subventions associations

Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2014

L'an deux mille quatorze le vingt-six du mois de mai à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le 17 mai 2014 s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique GOSSET Maire.

Présents : M. Louis ARMARY – Mme Maryline LURO
Mme Noëlle RELET – M. Jean-Pierre GELE
M. Bernard CAPDEVIELLE – M. Dominique GOSSET
M. Denis DAUMAS – M. Serge PRATDESSUS
Mme Patricia FINALDI

Absents-excusés : M. Louis LAFFOURCADE - M. Francis VIGNES

Secrétaire : Mme Noëlle RELET

2014/16 – ACCES PUBLIC A LA SALLE DES FÊTES ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC AU DOMAINE PRIVE

Dans le cadre du projet de rénovation de l'école et de la mise en accessibilité de l'espace public, il est nécessaire qu'une partie de la rampe d'accès à la salle des fêtes, faisant partie du domaine public soit intégré dans le domaine privé de la commune afin de mener à terme ce projet (environ 3m²).

M. Le Maire informe que l'accès à la parcelle N°107 S°AA située face à la salle des fêtes se fera comme prévu dans le plan d'aménagement par le coté ouest de la parcelle N°108 S° AA.

Le Conseil Municipal après discussion et à l'unanimité des membres présents décide :

- Le déclassement d'une partie du domaine public au domaine privé
- Désigne M. Thomas DUVERVIN pour effectuer le bornage nécessaire
- Mandate M. le Maire pour signer tout document afférent à cette opération.

2014/17 – PASSAGE DE LA PARCELLE S° AA N°127 DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE AU DOMAINE PUBLIC

M. le Maire informe que la parcelle S° AA N°127 fait partie du domaine privé de la commune. Suite à l'enfouissement des réseaux cette parcelle a été goudronnée et a permis d'agrandir la voirie.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments il apparaît nécessaire de passer cette parcelle dans le domaine public de la commune.

L'ensemble des réseaux étant présent sur cette dernière.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal approuve cette modification et mandate M. le Maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

2014/18 – PROJET APPARTEMENTS MUNICIPAUX

M. le Maire propose qu'une réflexion s'engage sur le projet de création de deux appartements, situés sur le 1^{er} et 2^{ième} étage du bâtiment de la Mairie.

Afin d'étudier la faisabilité de ce projet le Conseil Municipal souhaite s'entourer d'un avis d'un professionnel en l'occurrence un architecte.

Après délibération le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour sollicite les services d'un architecte en vu de réaliser les plans et l'estimation prévisionnelle des travaux.

TRAVAUX 2014

- Travaux du Pluvial 2014
Chemin du Subéros
Route de Salle devant la maison PERUS
Arrivée d'eau du mur en contrebas de chez M. DOMENS
Entrée du chemin du Carrerot proche du stop.
- Mise en conformité de la salle des fêtes
- Modification de l'accès à la parcelle N°107 S° AA par la création d'une rampe d'accès à la salle des fêtes située sur la parcelle S°AA N°108 côté ouest,
- Demande de devis de 8 coussins berlinois (ralentisseurs) afin de sécuriser la circulation sur la départementale

2014/19 – SUBVENTION CLUB DE RUGBY D'ARGELES-GAZOST

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 70 € au club de Rugby d'Argelès – Gazost pour l'année 2014.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte cette décision.

2014/20 – PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT PASTORAL DE L'EXTRÊME DE SALLES

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier en date du 20 mai 2014 émanant de M. le Président du Syndicat Pastoral de l'Extrême de Salles et sollicitant l'avis du conseil municipal concernant un projet de modification statutaire du Syndicat.

Il indique qu'en effet par délibérations en date du 28 avril 2014, et conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical du Syndicat Pastoral de l'Extrême de Salles a proposé une modification statutaire portant sur le changement du siège social (nouveau siège social : Mairie d'AYZAC-OST) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide d'approuver le projet de modification statutaire du Syndicat Pastoral de l'Extrême de Salles, tel qu'exposé ci-dessus.

2014/21 – PROJET DE REINSTALLATION DU TELEPHERIQUE AU PIBESTE

M. le Maire rappelle que dans sa séance du 10 janvier 2013, le projet de réouverture du téléphérique du Pibeste avait été évoqué.

Le Conseil Municipal s'est montré alors très réservé sur ce projet notamment sur la faisabilité financière de ce projet.

Par ailleurs, la commune s'est engagée par le biais du SIVU du Pibeste sur la création et la gestion d'une Réserve naturelle, ce projet semble incompatible avec le choix de préserver les espaces naturels, d'espèces animales et végétales.

Le Pibeste connaît un grand succès pour les randonneurs et son accessibilité mécanique pourrait engendrer une dépréciation de la beauté et de la tranquillité du site.

Le SIVU du Pibeste gestionnaire de la réserve naturelle s'est prononcé contre ce projet. La Commune propriétaire indivis du terrain sur lequel se trouve la gare d'arrivée du téléphérique refuse la relance du projet de réinstallation du téléphérique au Pibeste.

POINTS ET QUESTIONS DIVERSES

Commission Intercommunale des Impôts directs

La Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost demande aux communes membres de désigner deux personnes pour leur permettre de constituer la liste des contribuables qui sera proposée au Directeur des Finances Publiques.

Après discussion le Conseil Municipal désigne :

M. Francis VIGNES Ruelle du Pouic 65400 OUZOUS
Mme Catherine RANCE Chemin du Bagnestou 65400 OUZOUS

ENVIRONNEMENT

Désherbant pour la voirie communale : l'usage de produits dés herbants est désormais très réglementé.

Au vu des contraintes à respecter, le Conseil Municipal décide de ne plus en utiliser.

Les employés désherberont manuellement. Toutefois nous étudierons la possibilité avec les communes voisines de nous doter de nouvelles machines respectueuses de notre environnement.

Dépôt de déchets : il a été constaté que sur le chemin d'accès au hangar communal, des déchets non autorisés sont déposés, ainsi que tout du long du chemin vers Ayzac-Ost.

M. le Maire indique qu'il va contacter M. le Maire d'Ayzac-Ost afin d'évoquer cette situation et de prendre les mesures adaptées. Pour ce qui concerne l'accès au hangar communal, le Conseil Municipal décide de limiter son accès aux seuls ayants-droit par la mise en place d'une chaîne avec un cadenas.

Délibérations :

N°2014/16- Accès Public à la Salles des Fêtes

N°2014/17- Passage de la parcelle S°AA N°127 du domaine privé de la commune au domaine public

N°2014/18- Projet appartements municipaux

N°2014/19- Subvention club de rugby d'Argelès-Gazost

N°2014/20- Projet de modification des statuts du Syndicat Pastoral de l'Extrême de Salles

N°2014/21- Projet de réinstallation du téléphérique au Pibeste

Dominique GOSSET		Louis ARMARY	
Noëlle RELET		Maryline LURO	
Jean-Pierre GELE		Bernard CAPDEVIELLE	
Denis DAUMAS		Francis VIGNES	Absent
Louis LAFFOURCADE	Absent	Serge PRATDESSUS	
Patricia FINALDI			